

Surveillance et intervention sur transports par câbles (hors télési)

RS5572 · RS · Publiée

L'essentiel

Code(s) NSF	344t
Formacode(s)	31875
Type d'enregistrement	Enregistrement sur demande
Date d'enregistrement	10/11/2021
Date d'échéance	10/11/2023

Certificateur(s)

SCES NOUVEAUX AUX TELEPHERIQUES FRANCE · SIRET : 38418452900020**CPNEFP branche des remontées mécaniques et domaines skiables**

Partenaires habilités

1 organisme habilité, d'après la liste publiée par France compétences : 1 à former et organiser l'évaluation.

Organisme	SIRET	Habilitation
SCES NOUVEAUX AUX TELEPHERIQUES FRANCE	38418452900020	Former et organiser l'évaluation

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

L'objectif principal de la création de ce nouveau certificat est indéniablement la réponse à deux enjeux :

- Les enjeux de sécurité (Système de Gestion de la Sécurité)
- Les enjeux en matière de ressources humaines et de compétences dans le transport par câbles des domaines skiables et le secteur urbain, touristique et industriel

En effet, les installations de transport par câble (téléportés à attaches débrayables, téléphériques, téléportés à attaches fixes...) sont essentiellement conduites et surveillées par des professionnels confirmés et formés, dont c'est le métier, bien d'ailleurs souvent titulaires des CQP propriété de la branche des remontées mécaniques et domaines skiables (enregistrés au RNCP ou en cours) :

- CQP conducteur de téléportés à attaches fixes
- CQP conducteur de téléportés à attaches débrayables
- CQP conducteur de téléphérique funiculaires et appareils assimilés

Néanmoins un certain nombre de personnels travaillent aux côtés de ces conducteurs, de manière moins régulière, avec un niveau de technicité en matière de conduite moins élevé car ce n'est pas leur métier, mais afin d'effectuer une mission de surveillance :

- Surveiller l'installation, son environnement et intervenir en cas de besoin
- Surveiller, assister les usagers et intervenir en cas de besoin

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Surveiller, de manière auditive et visuelle, les bruits ou les comportements anormaux de l'appareil et de ses

différents composants (câble,

cabines...), que ce soit sur les zones d'embarquement ou de débarquement, et ce pour s'assurer d'une intervention au plus rapide

en cas d'anomalie constatée
Surveiller, de manière auditive et visuelle, les comportements ou situations anormales de l'environnement de l'appareil (conditions météorologiques, vent, chutes de neige...) et ce pour s'assurer d'une intervention au plus rapide en cas d'anomalie constatée
Surveiller les comportements des usagers et les possibles situations à risque pendant l'embarquement ou le débarquement et ce dans le respect des règles de police, d'exploitation et de sûreté de l'entreprise et de l'installation (procédures ouvertures, fermetures...) et ce en rappelant si besoin aux usagers les règles à respecter (règles affichées) pour l'optimisation de la sécurité.
En cas de shuntage d'un dispositif de sécurité, se substituer de manière provisoire, sur demande de sa hiérarchie, à un dispositif de sécurité défectueux par une surveillance humaine (détecteur de déraillement en ligne essentiellement, capteur de pression, système de tension...) et ce pour optimiser la sécurité des usagers
Adapter la vitesse de l'appareil en fonction des risques constatés pour les usagers ou en fonction de situations particulières (personne en difficulté, personne à mobilité réduite...) et ce en ralentissant la vitesse de ce dernier jusqu'à son arrêt pour stopper l'embarquement.
Sortir les usagers de leurs véhicules en gare en cas de non-déverrouillage (porte, garde-corps) et ce en respectant les règles et protocoles en vigueur dans l'entreprise
C2.3- Dégager les zones
et quais d'embarquement / débarquement en cas d'obstacles mettant en difficulté la circulation et donc la sécurité et le confort des usagers, mais aussi la sécurité du personnel (neige gênante, encombrement sur les voies...)
Communiquer en utilisant une radio (ou téléphone selon entreprise) pour transmettre les informations nécessaires dans le respect des procédures de l'entreprise (au conducteur de l'appareil, à sa hiérarchie...) en cas de perturbation d'exploitation et notamment afin de signaler toutes anomalies (comme la présence de colis suspects, des comportements suspects ou à risque de la part d'usagers) ou circonstances exceptionnelles (vent, orage...)

Voies d'accès

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

Une formation est obligatoire pour accéder à la certification.

COMPOSITION DU JURY — FORMATION INITIALE, FORMATION CONTINUE, CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION

Le jury est composé de deux membres : le formateur-évaluateur de la session et un professionnel.

Base légale

Date de décision	10/11/2021
Durée de l'enregistrement	2 ans
Date d'échéance de l'enregistrement	10/11/2023

Pour plus d'informations

LIEN VERS LE DESCRIPTIF

<http://www.domaines-skiables.fr/fr/formations-dsf/certificats/>

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rs/5572/>